



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 5 juillet 2021 – 18h

Date de convocation : 30/06/2021

► APPEL ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS

L'an deux mille vingt et un, et le cinq juillet à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'Arles sur Tech, régulièrement convoqué le trente juin, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur David PLANAS, Maire,

Assisté de :

M. Philippe CASSO, Mme Catherine BARNEDES, M. Jérôme MOLAS, Mme Jocelyne RIBUIGENT, M. Raymond MARTINEZ, Adjoint, MM. Serge RAOUL, Henri MIAS, Mme Josette JUAN, M. Philippe DEVROUX, Jean-Louis VIRGILI, Mme Anne-Marie GRAVE, M. Jean- Marie CORCOY, Mmes Sarah RIBA, Alexandra DESFACHELLES, MM. Sébastien PI, Pierre AZEMA, Mmes Nelly GARDIOLE, Maryline PUJOLAR, M. André XIFFRE Conseillers Municipaux.,

Étaient représentés

Mme M Ingrid DUNYACH a donné procuration à M. David PLANAS
 Mme Marie-Pierre BLOT a donné procuration à Mme Alexandra DESFACHELLES
 Mme Stéphanie PRUJA a donné procuration à M. Raymond MARTINEZ

_ *_ *_ *_ *_

► ADOPTION du PROCES VERBAL de la séance du 31 mai 2021

M. le Maire (ou son représentant) fait procéder au vote du procès-verbal que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu avec la convocation

Unanimité

_ *_ *_ *_ *_

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Anne Marie GRAVE est désigné(e) secrétaire de séance.

_ *_ *_ *_ *_

I- Compte rendu des délégations du Maire :

Décisions 2021 N° 72 à 97	Objet	alinéa	Date signature	Visa S/Préfet.
72	Marchés Accords-cadres Avenant n°3 au marché public de travaux -Lot 5 Menuiserie en aluminium Projet Patrimc@t POCTEFA le PALAU Ville d'Arles sur Tech/ L'entreprise CORCOY SAS MENUISERIE Cet avenant numéro 3 financier concerne le lot n°5 menuiseries en aluminium du projet POCTEFA Patrimc@t du bâtiment « Le Palau ». Cet avenant comprend : - Des travaux de plus-value d'un montant de 714,72€ TTC (595,60€ HT) Cotisation annuelle provisionnelle - Montant de l'avenant n°3 du lot 5 Menuiserie en aluminium : 714,72€ TTC (595,60€ HT) - Le nouveau montant du lot n°3 s'élève à : 58 780,45€ TTC (48 983,71€ HT)	4	26/05/2021	26-mai
73	Marchés Accords-cadres Droits d'utilisation d'une banque d'images pour la réalisation d'une plaquette promotionnelle la Ville d'Arles sur Tech /Noël Hautemanière pour les droits d'utilisation d'une banque d'images pour la réalisation de pré-enseignes routières. Montant du devis : 600 € TTC	4	26/05/2021	28-mai
74	Marchés Accords-cadres Concert des Chapitre D'Arles - Location de matériel avec la Société Keroscène la Ville d'Arles sur Tech / Keroscène pour la location de matériel concernant le concert du samedi 21 août dans la cadre du festival les Chapitre d'Arles.	4	26/05/2021	28-mai
75	Marchés Accords-cadres Travaux - Suppression compteur salle de la Crypte Ville d'Arles sur Tech/L'entreprise ENEDIS, pour la suppression du branchement électrique et du compteur de la Salle de la Crypte. Cette salle sera alimentée par le futur tarif jaune qui alimentera le Palau et l'Abbaye également. Montant du devis : 271,20€ TTC (226,00€ HT)	4	31/05/2021	02-juin
76	Marchés Accords-cadres Contrat de Prestation - Avec la SCARL KALIMAGO - Dans le cadre de l'Eco Festiv'Arles 2021 Ville d'Arles sur Tech / La SCARL KALIMAGO, collaboreront pour la réalisation de l'animation durant l'Eco Festiv'Arles dimanche 13 Juin 2021 en contrepartie de la somme de 240 euros TTC	4	01/06/2021	02-juin
77	Marchés Accords-cadres Contrat de Prestation - Avec l'association « Insectes et Nature » - Dans le cadre de l'Eco Festiv'Arles 2021 Ville d'Arles sur Tech/L'Association « Insectes et Nature » pour la réalisation de l'animation durant l'Eco Festiv'Arles dimanche 13 Juin 2021 en contrepartie de la somme de 356,76 euros TT	4	01/06/2021	02-juin
78	Marchés Accords-cadres Avenant technique et financier au marché public de travaux - Lot 4 : Menuiseries Extérieures - Réhabilitation de bâtiments dans le cadre d'un pôle des métiers d'arts sur le site des Toiles du Moulin à Arles sur Tech Ville d'Arles sur Tech/ L'entreprise Menuiserie Cambillau, cet avenant technique et financier concerne le lot n°4 menuiseries extérieures du projet de réhabilitation de bâtiments dans le cadre d'un pôle des métiers d'arts sur le site des Toiles du Moulin à Arles-sur-Tech (tranche 1). Cet avenant comprend : - Les prestations et les travaux de plus-value d'un montant de 9 446,68€ TTC (7 872,23€ HT), - Les prestations non accomplies et les travaux de moins-value d'un montant de 1 442,15€ TTC (1 201,79€ HT), Montant initial du lot n°4 menuiseries extérieures : 21 600,00€ TTC (18 000,00€ HT). Par conséquent, le nouveau montant du lot n°4 après avenant en plus-values s'élève à : 29 604,53€ TTC (24 670,44€ HT)	4	03/06/2021	04-juin

79	Marchés Accords-cadres Avenant technique et financier au marché public de travaux Lot 5 : Menuiseries intérieures Réhabilitation de bâtiments dans le cadre d'un pôle des métiers d'arts sur le site des Toiles du Moulin à Arles sur Tech Ville d'Arles sur Tech/ L'entreprise Menuiserie Cambillau, Cet avenant technique et financier concerne le lot n°5 menuiseries intérieures du projet de réhabilitation de bâtiments dans le cadre d'un pôle des métiers d'arts sur le site des Toiles du Moulin à Arles-sur-Tech (tranche 1). Cet avenant comprend : - Les prestations et les travaux de plus-value d'un montant de 5 278,34€ TTC (4 398,62€ HT), - Les prestations non accomplies et les travaux de moins-value d'un montant de 8 339,60€ TTC (6 949,67€ HT), Montant initial du lot n°5 menuiseries intérieures : 11 000,00€ TTC (9 166,67€ HT). Par conséquent, le nouveau montant du lot n°5 après avenant en moins-values s'élève à : 7 938,74€ TTC (6 615,62€ HT)	4	03/06/2021	04-juin
80	Marchés Accords-cadres Achat pack office Ville d'Arles sur Tech/RI START pour l'achat de 4 packs office comprenant 5 licences pour le matériel informatique de la commune à 126 euros HT par pack et par an Le coût total est de 604,80 euros TTC.	4	03/06/2021	04-juin
81	Marchés Accords-cadres Contrat de Fournitures de chaleur - Écoles de la commune Ville d'Arles sur Tech/Communauté de Communes du Haut Vallespir - Les contrats ont pour objet de fournir à la commune la totalité des besoins de chauffage pendant la période de fonctionnement du réseau de chaleur aux bâtiments : • École Maternelle située rue des Ecoles à Arles sur Tech • École Primaire située rue des Ecoles à Arles sur Tech La tarification de la chaleur s'effectuera selon les calculs définis à l'article 5 chapitres 1 et 2 du contrat. Le contrat prend effet au 1er juillet 2021 et prendra fin le 30 juin 2023.	4	03/06/2021	04-juin
82	Marchés Accords-cadres Lancement de la consultation du marché public pour le projet de réhabilitation complète des rues Baills Jean Baptiste Barjau / Baills de la Mairie Lancement de la consultation du marché de travaux à procédure adaptée, pour le projet de réhabilitation complète des rues Baills Jean Baptiste Barjau, Baills Pallarès et Baills de la Mairie. - De lancer la consultation du marché à procédure adaptée, pour le projet de réhabilitation complète des rues Baills Jean Baptiste Barjau, Baills Pallarès et Baills de la Mairie. - D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.	4	03/06/2021	04-juin
83	Régies comptables Avenant à la régie de recettes de l'abbaye sainte marie Modification des articles 1- 4 - 7 - 9	7	03/06/2021	04-juin
84	Marchés Accords-cadres Renouvellement du contrat de supervision TECSOL sur les installations solaires de production d'électricité Gymnase de la Forge Ville d'Arles sur Tech/TECSOL pour le renouvellement du contrat de supervision TECSOL sur les installations solaires de production d'électricité photovoltaïque installées sur la toiture du gymnase de la Forge. Durée du contrat : 5 ans à compter du 2 août 2021. Abonnement annuel de : 644,40 € TTC (537,00€HT) Avec une augmentation de 2% par an.	4	03/06/2021	04-juin
85	Marchés Accords-cadres Travaux : Raccordement ENEDIS les Toiles du Moulin - Demande de raccordement n°DB25/044267 Ville d'Arles sur Tech/L'entreprise ENEDIS pour raccorder les trois ateliers et le bureau en entrant sur le site à droite, au réseau public de distribution basse tension. Mise en place d'un raccordement individuel et collectif avec aménagement de réseau. Montant du devis N° DB25/044267 : 1 800,14€ TTC (1500,12€ HT)	4	03/06/2021	04-juin
86	Marchés Accords-cadres Travaux : Raccordement ENEDIS les Toiles du Moulin - Demande de raccordement n°DB25/044267 Ville d'Arles sur Tech/L'entreprise ENEDIS pour le raccordement de l'atelier des carriers au réseau public de distribution basse tension. Mise en place d'un raccordement individuel et collectif avec aménagement de réseau. Montant du devis N° DB25/044272 : 2 318,12€ TTC (1 931,77€ HT).	4	03/06/2021	04-juin
87	Marchés Accords-cadres Contrat – Achat, paramétrage, formation et abonnement logiciel gestion des marchés publics Ville d'Arles sur Tech/L'entreprise Berger Levraut relatif à l'achat au paramétrage, à la formation et à l'abonnement du logiciel des marchés publics via Berger Levraut. La proposition commerciale de Berger Levraut a pour mission : - Montant abonnement annuel : 1 099,20€TTC (916,00€HT) - Prestations : paramétrages et formations : 1 932,00€TTC (1890,00€HT)	4	03/06/2021	08-juin
88	Marchés Accords-cadres Contrat avec la Compagnie Alma pour la représentation d'un spectacle Ville d'Arles sur Tech/Compagnie Alma pour représentation d'un spectacle « A côté de la plaque » le Dimanche 15 août 17h – Parc de la Mairie Montant de la prestation : 1200,00€ HT	4	03/06/2021	08-juin
89	Marchés Accords-cadres Bon de commande pour le spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2021 Ville d'Arles sur Tech/L'entreprise "Mille et une Étoiles" située au 71 rue Chenard et Walcker - 66 000 PERPIGNAN Le montant total du marché s'élève à 6 000,00 € TTC.	4	07/06/2021	08-juin
90	Marchés Accords-cadres Publication marché public projet de réhabilitation complète Rues Baills Barjau / Baills de la Mairie sur la plateforme d'annonces légales Ville d'Arles sur Tech/L'entreprise SNS L'Agence pour la publication du marché de travaux à procédure adaptée, pour le projet de réhabilitation complète des rues Baills Jean Baptiste Barjau, Baills Pallarès et Baills de la Mairie, sur la plateforme dématérialisée d'annonces légales. Montant du devis : 779,98€ TTC (649,98€ HT)	4	07/06/2021	07-juin
91	Louages de choses Convention avec le SMIGATA pour l'accès aux parcelles privées Ville d'Arles sur Tech/Le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères (SMIGATA) La présente convention a pour objet la signature d'une convention d'accès aux parcelles cadastrées B0184, B0186, AB0187 et AB 0206 pour les travaux d'entretien et de restauration du Correc del Calciner, sur la commune d'Arles sur Tech. Les travaux seront effectués par le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères (SMIGATA). Aucune participation financière pour la Commune.	5	08/06/2021	10-juin
92	Marchés Accords-cadres Convention utilisation de la piscine municipale avec le Camping du Riuferrier Ville d'Arles sur Tech/ Le Camping du Riuferrier quant à l'utilisation de la Piscine Municipale. Un forfait journalier et par utilisateur de 1 euro est accordé pour la saison 2021.	4	14/06/2021	17-juin
93	Marchés Accords-cadres Assurances : Réfection mur et plafond local Agir Ensemble Baills Barjau (intempérie janvier 2020 – tempête Gloria) Ville d'Arles sur Tech/ L'entreprise SARL COSTA pour les travaux de réfection mur et plafond du local d'Agir Ensemble, situé au Baills Barjau. Montant du devis : 1 612,60€ TTC (1 466,00€ HT)	4	14/06/2021	16-juin
94	Louages de choses Convention de location Ville d'Arles sur Tech/L'Association « La Boutique du Moulin » La présente convention a pour objet la mise à disposition d'un local situé rue du 14 juillet, « Les Toiles du Vieux Moulin » à Arles sur Tech. Le contrat de location débute le 1er juillet 2021 et prend fin le 31 décembre 2021. Cette location sera renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er janvier 2022 et pour toutes les années suivantes. Le loyer mensuel est de 20,00 euros pour les mois de novembre à mars et de 101,50 euros pour les mois d'avril à octobre.	5	16/06/2021	22-juin
95	Marchés Accords-cadres Location matériel d'encaissement et de gestion - Piscine Municipale Ville d'Arles sur Tech/ Sud Mécanographie pour la location d'un matériel d'encaissement et de gestion Leo 2,52 pour la piscine municipale. • Loyer de 240 € HT / mois pour une durée de 3 mois • Installation et première programmation 220 € HT	4	21/06/2021	22-juin
96	Marchés Accords-cadres Travaux : Nettoyage du puits du Palau Ville d'Arles sur Tech/ L'entreprise OZONE TRAVAUX SPECIAUX pour les travaux de dépose et nettoyage du puits du Palau, par l'entreprise OZONE travaux spéciaux. Montant du devis n° OZ.21.119.BAT : 942,00€ TTC (785,00€ HT)	4	28/06/2021	29-juin
97	Concessions cimetières Délivrance de concessions à l'extension du cimetière du Bonabosc Il est accordé à Mme. POVEDA Isabelle née MALON domiciliée 3 rue d'Isly 66200 Elne, une concession perpétuelle d'un casier numéro 338 X à compter du 29/06/2021 par acte 1222, moyennant la somme de 2 100 euros.	8	29/06/2021	30-juin

2- DM N°2/2021 (M. le Maire) :

Vu la nécessité de procéder à la modification et à l'ouverture de crédits en investissement,

Décision modificative n° 2/2021

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Article	opération			Article	opération		
165		Remboursement caution Fontaine de Buis (Géral PINET)	2 700,00	1641		Emprunt	18 291,34
2051		Concessions et droits similaires	1 932,00				
2151	9914	Réseau voirie (trottoirs Alzine Rodone)	960,00				
2313	1721	Réfection chaussée - tempête Gloria	8 880,00				
2315	1202	Mise en esthétique avenue de la gare	2 597,56				
2313		Construction (Réfection église St sauveur)	1 221,78				
		TOTAL	18 291,34			TOTAL	18 291,34

→ Le Conseil Municipal

- ▶ **AUTORISE** le Maire à modifier et à ouvrir les crédits comme ci-dessus ;
- ▶ **AUTORISE** le Maire (ou son représentant) à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

[Délibération n° 48/2021](#)

Unanimité

3- Attribution de subventions (M. le Maire – Ingrid DUNYACH) :

→ Le Conseil Municipal

- ▶ **PROCEDE** au versement des subventions aux associations suivantes

SUBVENTIONS	
FOCS DE SANT JOAN	830,00 €
BOULING CLUB ARLESIEN	1 000,00 €

- ▶ **AUTORISE** le Maire (ou son représentant) à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

[Délibération n° 49/2021](#)

Unanimité

Ressources Humaines**4- Personnel Contractuel - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités et saisonnier (M. Le Maire - Raymond MARTINEZ)**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Vu la délibération n°91/2020 du 7/12/2020.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un besoin pour le service école maternelle,

Considérant que l'intéressée remplit les conditions générales et particulières de recrutement en qualité de contractuel de droit public,

→ Le Conseil Municipal :

- ▶ **DECIDE** de recruter un agent dans le grade d'agent social relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
Période : du 16 août 2021 au 28 février 2022 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'adjoint social chargé de l'entretien et de l'assistance à l'enseignant à l'école maternelle, à temps non complet (26/35ème).
- ▶ **DIT** que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 (indice majoré 332) du grade de recrutement.
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune chapitre 12
- ▶ **AUTORISE** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

[Délibération n° 50/ 2021](#)

Unanimité

Administration Générale

5- Programme Petite ville de demain – convention d'adhésion des Communes d'Arles sur Tech et d'Amélie les bains Palalda (M. Le Maire– Ingrid DUNYACH)

Description du dispositif :

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, ainsi que de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme, ainsi que de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites Villes de Demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et décliné et adapté localement.

Le programme s'organise autour de trois piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire en particulier par le renforcement des équipes (subvention poste de chef de projet à 75%, apport d'expertises) ;
- L'accès à un réseau, grâce au club « Petites Villes de Demain », afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques entre acteurs du programme ;
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Ce programme bénéficiera d'un budget national de 3 milliards d'euros (hors plan de relance) sur la durée du mandat municipal. Le dispositif prévoit l'accompagnement de 1 000 binômes commune-intercommunalité.

A ce titre, la Communauté de Communes du Haut Vallespir accompagne le déploiement de ce dispositif sur son territoire.

CONSIDERANT que par courrier en date du 13 décembre 2019 la Commune a fait acte de candidature auprès de Monsieur le Préfet du département des Pyrénées – Orientales afin d'intégrer le dispositif national « Petites Villes de Demain » (PVD) ;

CONSIDERANT que par courrier en date du 18 décembre 2020 le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales informa la collectivité de son intégration au dispositif PVD ;

CONSIDERANT qu'afin d'acter l'engagement de la collectivité bénéficiaire et de l'Etat dans le programme PVD, l'établissement d'une convention d'adhésion s'avère nécessaire. Celle – ci étant établie à l'échelon intercommunal avec les communes retenues dans le cadre dudit dispositif ;

CONSIDERANT que ladite convention est valable pour une durée maximale de dix – huit (18) mois à compter de sa signature ;

CONSIDERANT que dans ce délai un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation devra être adopté ;

CONSIDERANT que durant ce même délai, la collectivité pourra mobiliser les offres des partenaires financiers et partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions ;

Après débats,

→ Le Conseil Municipal :

- ▶ **APPROUVE** le cadre du dispositif national « Petites Villes de Demain » et sa déclinaison locale au sein du territoire communautaire,
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain joint en annexe, et à en accompagner le respect et la mise en œuvre.
- ▶ **AUTORISE** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

Délibération n° 51 / 2021

Unanimité

Administration Générale

6- Délibération de principe Conseil Municipal des Jeunes (M. Le Maire- Catherine BARNEDES – Nelly GARDIOLE)

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) émane d'une volonté politique locale d'instaurer une instance de dialogue avec les jeunes, de prendre en considération leurs avis sur le fonctionnement de leur village et de leur permettre ainsi de proposer des actions encouragées par des jeunes.

La création d'un conseil de jeunes s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

S'il n'existe aucun cadre juridique qui régit ces instances participatives, deux textes de référence permettent de leur donner toute légitimité :

- la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (articles 12/13/14/15) ;
- la Charte Européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale.

Si chaque commune a le libre choix de créer un CMJ avec un fonctionnement propre au contexte local, une définition générale des conseils d'enfants ou de jeunes est donnée par l'association nationale de référence l'ANACEJ.

Il apparaît clairement des fonctions et des rôles incontournables pour les protagonistes qui seront à définir clairement par les jeunes et les élus avant la mise en place définitive du CMJ :

→ Fonction institutionnelle : le CMJ doit être situé dans le contexte institutionnel de la municipalité.

→ Fonction éthique : le CMJ doit permettre une clarification des motivations à être jeune conseiller. Il doit permettre aux jeunes de repérer le sens de leur action en tenant compte de l'intérêt général. Il doit éviter les projets particuliers et de groupe restreint.

→ Fonction de représentation : le CMJ doit relayer les préoccupations et propositions des jeunes à travers une bonne représentativité de ses acteurs.

→ Fonction de relation et communication : le CMJ doit favoriser les relations entre les élus, les différents services municipaux, les jeunes et les partenaires...

Il doit aussi rechercher et diffuser l'information nécessaire aux actions, en mettant en place des moyens et en organisant des réunions de travail.

→ Fonction de gestion de projet : Le CMJ doit être associé ou porter un projet dans toute sa dimension, qu'elle soit administrative ou financière.

→ Le Conseil Municipal

▶ **ACCEPTÉ** la création d'un CMJ à Arles sur Tech ;

▶ **PRÉCISE** que les modalités de fonctionnement du CMJ seront à déterminer par les jeunes, avec l'aval des élus, avant sa mise en place ;

▶ **AUTORISE** M le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'instruction dudit dossier.

▶ **AUTORISE** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

Délibération n° 52 / 2021

Unanimité

Social

7- Convention d'objectif et de financement du Centre Social avec la CAF des PO – Renouvellement (M. Le Maire- Catherine BARNEDES)

Le 23 mai 2006 la commune signait une convention financière avec la CAF pour la création du centre social.

Depuis cette date la CAF renouvelle cette convention d'objectif et de financement avec la Commune d'Arles sur Tech. Celle-ci arrive à échéance en 2021.

M. le Maire expose que pour bénéficier de la prestation de service, il convient de l'autoriser à signer la convention d'objectifs et de financement.

→ Le Conseil Municipal

▶ **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectif avec la CAF des PO ;

▶ **AUTORISE** ce renouvellement à chaque fois que nécessaire sans pour autant re prendre une délibération tant que les conditions restent inchangées ;

▶ **AUTORISE** M. le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'instruction dudit dossier.

▶ **AUTORISE** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

Délibération n° 53 / 2021

Unanimité

8- **Caméra vidéo surveillance Maison Bordes - Demande de subvention à la CAF des PO** (M. Le Maire – Catherine BARNEDES)

Considérant que les besoins de mise en sécurité du bâtiment de la Maison Bordes deviennent une nécessité,
Vu la possibilité de solliciter une subvention d'investissement auprès de la CAF des PO
Vu le plan de financement ci-dessous :

	TTC
Subvention CAF DES PO	2 988,00 €
Autofinancement communal	4 482,06 €
Coût Total de l'opération	7 470,06 €

- Le Conseil Municipal
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la CAF des PO comme exposé ci-dessus,
 - ▶ **PREVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.
 - ▶ **AUTORISE** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

Délibération n° 54 / 2021

Unanimité

Urbanisme

9- **Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) - Adhésion** (M. Le Maire)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA), association loi 1901, disposant de statuts, composée de techniciens experts dans le domaine de l'urbanisme et dont le fonctionnement est encadré par le code de l'urbanisme et des circulaires ministérielles.

Il indique que l'objet de l'association est :

- De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines. "

Il expose que l'agence d'urbanisme est agréée par l'Etat et a été créée dans un souci d'harmonisation des politiques urbaines et de cohérence des projets de ses membres, la structure accompagne les différentes collectivités membres et effectue l'observation de leur territoire ainsi que l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre, dans un cadre partenarial, des programmes d'études permettant la définition, la coordination, la faisabilité, l'accompagnement et l'évaluation des projets de développement de ses membres dans les domaines suivants :

- Urbanisme et planification
- Habitat et logement
- Développement économique et social
- Génie urbain et transports
- Paysage, environnement, loisirs et tourisme
- Formation, culture et communication
- Sanitaire et social.

Il précise que l'agence organise la diffusion et la communication de l'ensemble de ses travaux et de ses observations auprès de ses membres.

Il indique que les ressources de l'association se composent notamment :

- Des cotisations des membres de l'association, conformément aux montants fixés par l'Assemblée Générale en application des règles arrêtées dans le règlement intérieur
- Des contributions complémentaires qui lui seraient apportés par ses membres pour des études ou des missions relevant du programme partenarial de travail ;
- Des subventions qu'elle pourra solliciter en lieu et place des collectivités locales, établissements publics et sociétés nationales intéressées en exécution des conventions passées avec ceux-ci ;

- À titre accessoire, des produits des études effectuées en dehors du cadre du programme partenarial après accord du Conseil d'administration. Ces prestations sont alors réalisées dans le respect des règles de mise en concurrence ;

→ Le Conseil Municipal :

- ▶ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'adhésion de la commune au sein de l'Agence d'Urbanisme Catalane,
- ▶ **DIT** que le montant de l'adhésion est de 1€ par habitants,
- ▶ **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

[Délibération n° 55 / 2021](#)

A la majorité – 6 votes contre : C BARNEDES, J. JUAN, JL. VIRGILI, JM. CORCOY, H. MIAS, MP. BLOT
2 abstentions : A. DEXFACHELLES P. DEVOUX

Intercommunalité

10- SYDEEL – Avenant à la convention de mise en esthétique des réseaux Basse Tension, d'Éclairage Public et France Telecom - Avenue de la Gare (M. Le Maire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis estimatif des travaux et son plan de financement,

Vu la délibération n°32/2021 en date du 12 avril 2021, autorisant la convention initiale et les travaux de mise en esthétique des réseaux basse tension, d'éclairage public et France Télécom de l'Avenue de la Gare.

Vu la convention de mandat pour les travaux de mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension, d'éclairage public et communications électroniques de l'Avenue de l'Estació, entre le SYDEEL 66 et la Commune d'Arles-sur-Tech, en date du 10 mai 2021.

Considérant que la commune souhaite réaliser dans la suite logique des travaux de mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques sur l'Avenue de la Gare.

Considérant, les diverses interventions en fonction des contraintes techniques, mais également de modifier certaines prestations demander par la collectivité, lors de la phase réalisation. La commune est amenée à mettre en place l'avenant n° I de la convention citée ci-dessus.

Le SYDEEL66 propose à la commune le nouveau plan de financement ci-dessous :

	TTC
Part SYDEEL / ENEDIS	53 546,46 €
Autofinancement communal	80 597,56 €
Coût Total de l'opération	134 144,02 €

→ Le Conseil Municipal :

- ▶ **DECIDE** de signer l'avenant n° I de la convention de mandat pour coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et de communications électroniques (FT), pour l'Avenue de la Gare.
- ▶ **ADOpte** le plan de financement ci-dessus.
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

[Délibération n° 56 / 2021](#)

Unanimité

AFFAIRES DIVERSES

I I - Motion de soutien à l'action du collectif Femmes Élués du Vallespir en faveur du projet de création d'un lieu ressource destiné à lutter contre les violences faites aux femmes (M. Le Maire – Catherine BARNEDES)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Considérant :

- que les chiffres concernant les violences faites aux femmes sont alarmants,
- que le phénomène est largement sous-estimé,
- que les victimes ont souvent du mal à chercher de l'aide,

- que le nombre de places d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violence est très insuffisant, avec un recours fréquent aux chambres d'hôtel, onéreuses et mal adaptées à la problématique, le collectif Femmes Élues du Vallespir a décidé d'agir pour lutter contre les violences envers les femmes en portant un projet de création d'un lieu ressource en Vallespir.

Ce nouveau dispositif local, complémentaire à l'existant, aura pour finalité :

- la mise en place de permanences d'accompagnement spécialisé à destination des femmes victimes de violence, afin de faciliter leur parcours ;
- le développement de places d'hébergement, sous plusieurs formes :
 - un hébergement d'urgence, pour sécuriser lors des moments de crise ;
 - un hébergement temporaire - quelques semaines à 3 mois renouvelables- pour se ressourcer, se faire accompagner et aider dans la prise de conscience et les démarches;
 - un hébergement plus pérenne pour s'assurer de la prise d'autonomie à travers les recherches de logements sociaux;
- la diffusion d'information vers les habitants afin de faire connaître les dispositifs d'aide ;
- la mise en place d'action de sensibilisation auprès des personnels communaux, afin de faciliter le travail en réseau d'intervenants de différents secteurs ;
- la réalisation d'actions de communication autour de la thématique des violences faites aux femmes.

Parce qu'elle répond à un besoin réel sur notre territoire, et qu'elle vise à créer un recours utile pour les services municipaux des communes concernées, le conseil municipal apporte son soutien à la démarche du collectif Femmes Élues du Vallespir visant à créer un lieu ressource destiné à lutter contre les violences faites aux femmes en Vallespir.

→ Le Conseil Municipal :

- ▶ **ADOpte** la motion de soutien à l'action du collectif Femmes Élues du Vallespir en faveur du projet de création d'un lieu ressource destiné à lutter contre les violences faites aux femmes ;
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

[Délibération n° 57/2021](#)

Unanimité

Questions Diverses

- Le Conseil Municipal se prononce sur la cession du mas du Calciné suite à l'offre de M SOURRIBES pour un montant de 85 000€, les élus donnent leur accord.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation de l'agence bancaire « Banque Populaire » sur un des locaux commerciaux de la maison CUGAT pour un loyer mensuel de 450€.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Vendredi 9 juillet à 18 h aura lieu l'inauguration de la plaque du jardin du mas Pluma « Espace du 19 mars 1962 » avec la FNACA suivi d'un dépôt de gerbe.
- Monsieur le Maire précise également que les festivités de l'été commencent dès jeudi 8 juillet avec le cinéma en plein air, puis la journée en faveur de la jeunesse samedi 10 juillet, les festivités du 13 et 14 juillet, le programme complet sera distribué dans le bulletin municipal.

Fin de réunion 18 h 55

Le compte-rendu est affiché en Mairie le 9/07/2021 et positionné sur le site internet de la commune